

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240227-012_MP_24-CC
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DE L'AVENANT N°5 AU LOT N° 2 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – COUVERTURE
DU MARCHÉ PUBLIC N° MP22-01**

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,
Vu la délibération n°2022_06_02 en date du 27 juin 2022,
Vu l'arrêté du Maire n° 032-MP-23 approuvant l'avenant n°1 en date du 24 mai 2023 au lot n°2 Menuiseries extérieures bois et couverture, du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu l'arrêté du Maire n° 036-MP-23 approuvant l'avenant n°2 en date du 25 mai 2023, au lot n°2 Menuiseries extérieures bois et couverture, du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu l'arrêté du Maire n°037-MP-23 approuvant l'avenant n°3 en date du 25 mai 2023 au lot n°2 Menuiseries extérieures bois et couverture, du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu l'arrêté du Maire n°008-MP-24 approuvant l'avenant n°4 en date du 13 février 2024 au lot n°2 Menuiseries extérieures bois et couverture, du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,
Vu la proposition d'avenant n°5 au lot n°2,

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution du marché ;

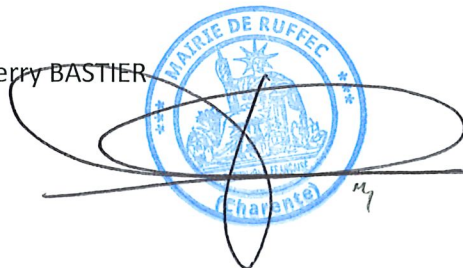
ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°5 au lot 2 - Menuiseries extérieures bois et couverture, du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au comptable public.

Fait à Ruffec, le 22 février 2024
Le Maire,

Thierry BASTIER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 5

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE RUFFEC
Thierry BASTIER
Place d'Armes – 16700 RUFFEC
Tél. : 05 45 31 01 75
Anne.leger@mairie-ruffec16.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL BATIR
38 Impasse Felix Nadar – 16004 ANGOULEME
Tél. : 05 45 94 20 11

Lot 2 – Menuiseries extérieures bois - Couverture

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal de Ruffec en espace de Co-Working

■ Date de la notification du marché public :1^{er} décembre 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :20%
- Montant HT :122 171.03€
- Montant TTC :146 605.24€

■ Montant du marché public suite avenants 2 et 3 :

- Taux de TVA : 20%
- Montant HT : 133 167.70€
- Montant TTC : 159 801.24€

D - Objet de l'avenant

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240227-012_MP_24-CC
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite à des contraintes techniques le délai d'exécution du lot 1 du marché MP22-01 est prolongé de 2 mois portant ainsi la durée d'exécution à 14 mois.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240227-012_MP_24-CC
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Lanzuzzi Stéphane Gérant	Angoulême le 14/02/2024	SARL BATIR 38 Impasse Félix Nadar 16000 ANGOULÊME Tél. 05 45 94 20 11
		RC B 403 810 492 FR 40 403 810 492

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240227-012_MP_24-CC
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

rece le 14/02/2024 - Argence le 14/02

Sari BATIR

38 Impasse Félix Nadar
15000 ANGOULEME

Tél. 05 45 94 20 11

RC B A03 810 492
FR 40 403 810 492